https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/?Election-des-representants-des-parents-d-ecole

Election des représentants des parents d'école

- Administratif - Pour les directeurs -

Date de mise en ligne : mardi 20 septembre 2016

Date de parution : 7 octobre 2016

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration représentent un moment essentiel de la vie des écoles. Pour l'année scolaire 2016-2017, elles se dérouleront le vendredi 7 octobre 2016.

La note de service nÂ°2016-097 du 29 juin 2016 précise que, pour l'année scolaire 2016-2017, les dates retenues pour les élections des représentants des parents d'élèves sont : **le vendredi 7 ou le samedi 8 octobre 2016**.
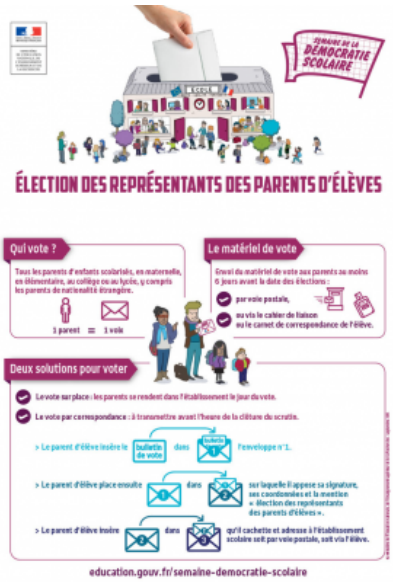
Voir la page (questions et réponses) sur le site EDUSCOL :
http://eduscol.education.fr/cid48223/elections-des-representants-des-parents-eleves.html
On rappelle que les modalités de mise en œuvre du droit de participation et de représentation des parents d'élèves ainsi que la diffusion de documents sont précisées par la circulaire nÂ°2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école prise en application des articles D. 111-10 et suivants du code de l'éducation. Ainsi, dès lors qu'une liste de candidature a été déposée, son responsable a la possibilité de prendre connaissance de la liste comportant les noms, adresses postale et électronique des parents d'élèves de l'école ou de l'établissement à condition que ceux-ci aient donné leur accord exprès à cette communication.